



INSTITUT LUXEMBOURGEOIS  
DE REGULATION

---

**Secteur Fréquences**

---

**Résultat de la consultation publique ouverte du 7 décembre 2015 jusqu'au  
8 janvier 2016 sur le projet du plan d'allotissement et d'attribution des ondes  
radioélectriques (Plan des fréquences)**

---

**11 janvier 2016**

---

**Introduction**

Ce document présente le résultat de la consultation publique ouvert du 7 décembre 2015 jusqu'au 8 janvier 2016 sur le projet du plan d'allotissement des ondes radioélectriques (Plan des fréquences).

**Parties intéressées**

L'Institut a reçu une contribution relative à la présente consultation publique de la part de l'Entreprise des Postes et Télécommunications (EPT).

**Conclusion**

Suite à la prise de position introduite par l'EPT, aucune modification supplémentaire du projet en question n'était nécessaire.

---



Copies		Et. économiques	
Direction		Energie	
Juridique		Télécom	
Fréquences		Postal	
Comptabilité		Informatique	
11 JAN. 2016 L 92893			
No.....			
Original		Et. économiques	
Secr. de Direction		Energie	
Juridique		Télécom	
Fréquences	✓	Postal	
Comptabilité		Informatique	

Institut Luxembourgeois de Régulation  
Monsieur le Directeur Luc Tapella  
L-2922 Luxembourg

**Dossier traité par :**

Département Régulation Télécom en collaboration avec les départements compétents de POST Technologies

**N.réf.:** T/7123/SEC

Luxembourg, le 08 janvier 2016

**Objet : Consultation publique de l'ILR relative à la nouvelle version du plan d'allotissement et d'attribution des ondes radioélectriques (plan des fréquences)  
Version non confidentielle**

Monsieur le Directeur,

POST Luxembourg tient à remercier l'ILR de lui permettre de faire part, par le biais de la consultation publique sous objet, de ses observations sur la nouvelle version du plan d'allotissement et d'attribution des ondes radioélectriques. Les passages à arrière-fond gris sont à considérer comme informations confidentielles et à ne pas publier.

[Redacted content]

[Redacted content]

[Redacted content]

[Redacted content]

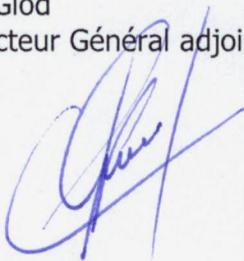
SAP2600001452

D'une façon générale, POST Luxembourg accueille donc favorablement la proposition d'harmonisation de la bande 1452-1492 MHz pour une utilisation future par des systèmes à large bande sans fil en liaison descendante supplémentaire.

Pour ce faire et afin d'assurer un service de qualité, nous approuvons la décision d'exécution (UE) 2015/750 sous condition du respect des préconisations décrites dans l'annexe (se rapportant à l'article 2 paragraphe 1) et des différentes décisions prises dans ce document.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma profonde considération.

Jos Glod  
Directeur Général adjoint

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jos Glod', written over a light blue circular stamp or watermark.